



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cites et villes*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, le 28 novembre 2018, le calendrier de ses séances ordinaires en 2019, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard, Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, à 19 h 15 et aux jours suivants:

Lundi 21 janvier	Lundi 8 juillet
Lundi 11 février	Lundi 9 septembre
Lundi 11 mars	Mardi 15 octobre
Lundi 8 avril	Mercredi 27 novembre
Lundi 13 mai	Lundi 9 décembre
Lundi 10 juin	

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sébastien Lévesque, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en en affichant une copie au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie et à Cap-Seize et en le publiant sur le site Internet de la MRC, le 29 novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque